

Organisme de formation : ARCHE TALENTS

SIRET : 39179046600083

Référence et Intitulé : ATRHP1-1 - Les clés d'une bonne gestion RH : les bonnes pratiques en droit social - Jour 1 et Jour 2

Durée : 14h00

Type : Parcours

Public :

Directeurs et Directrices

Objectifs pédagogiques :

1. Intégrer les démarches juridiques et administratives nécessaires pour sécuriser l'embauche des collaborateurs
2. Utiliser ses connaissances sur le pouvoir disciplinaire de l'employeur pour l'appliquer dans des situations professionnelles concrètes
3. Identifier les différentes Instances Représentatives du Personnel (IRP) pour comprendre leur rôle, leurs missions et leur impact dans l'entreprises

La formation vous conduira sur le terrain à mieux appréhender l'environnement juridique et humain, afin d'appliquer une bonne gestion des RH.

Pré-requis :

Aucun

Programme :

1ère Partie : contrat de travail et rupture du contrat de travail

Préambule: la lettre d'engagement

1 - Les clauses spécifiques du contrat de travail

1.1 La période d'essai: éviter les écueils

1.2 La clause de non-concurrence

2 - Le licenciement pour motif personnel

2.1 Introduction

2.2 Les règles de procédure propres au licenciement disciplinaire

2.3 Les motifs disciplinaires du licenciement

2.4 Les motifs non disciplinaires



Document établi via la
Plateforme Meelk

plateformemeelk.com

ARCHE TALENTS
9 Rue du Docteur Herpin
37000 Tours

Tél. : 02 47 70 14 85

SASU Capital 20000 € - APE : 8559A
Numéro de déclaration d'activité : 24370311137
Auprès de la Préfecture de la Région Centre
N° SIRET : 39179046600083
N° TVA Intra. : FR03391790466

2.5 Le cas particulier de l'incapacité physique

3 - La mise en œuvre du licenciement

3.1 La convocation à entretien préalable

3.2 L'entretien (jeu de rôle)

3.3 La notification du licenciement

4 - Le coût du licenciement

4.1 Le licenciement pour cause réelle et sérieuse

4.2 Le licenciement sans cause réelle et sérieuse

4.3 Le licenciement irrégulier

5 - Les autres modes de rupture du contrat

5.1 La résiliation judiciaire du contrat de travail

5.2 La prise d'acte de rupture

5.3 Nouveauté: le licenciement pour abandon de poste

2ème Partie : Le contentieux prud'homal

1 - L'office du juge et la preuve en matière prud'homale

2 - Le Bureau de conciliation et d'Orientation

3 - Le Bureau de jugement

4 - L'appel

3ème Partie : Le CSE et la notion de salarié protégé

1 - La mise en place du CSE

1.1 Les conditions

1.2 L'élection

1.3 Le contentieux

2 - Le fonctionnement du CSE aux attributions réduites (- de 50 salariés)

2.1 Le fonctionnement

2.2 L'organisation des réunions

2.3 Les attributions du CSE

3 - La protection du salarié protégé

4 - Le délit d'entrave

4ème partie: Thèmes divers



Document établi via la
Plateforme Meelk

plateformemeelk.com

ARCHE TALENTS

9 Rue du Docteur Herpin
37000 Tours

Tél. : 02 47 70 14 85

SASU Capital 20000 € - APE : 8559A

Numéro de déclaration d'activité : 24370311137

Auprès de la Préfecture de la Région Centre

N° SIRET : 39179046600083

N° TVA Intra. : FR03391790466

- 1 - L'affichage obligatoire
- 2 - La DUER

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Pédagogie interactive. Elle alternera apports du formateur, échanges d'expériences, mises en pratique et réponses aux questions.

Les sessions se déroulent dans des salles équipées pour la formation professionnelle. Les stagiaires reçoivent une confirmation du maintien de la session précisant l'adresse exacte de la session, les horaires et les modalités d'accueil PSH.

L'équipe formation d'Arche Talents reste disponible pour tout renseignement complémentaire, par mail à formation@arche-talents.com, par téléphone au 02 47 70 14 84, ou via le formulaire de contact de la plateforme formation.

Moyens d'évaluation :

A l'issue de la formation, un questionnaire de validation de l'acquisition des connaissances (avec un taux de 80% de bonnes réponses minimum à obtenir) et une évaluation de la formation sont à réaliser par chaque participant (via le compte Apprenant de chaque stagiaire).

Matériel nécessaire :

Papier et Crayon

